

De la mer du Nord à la Méditerranée, les contrats Plaisance Allianz vous assurent une navigation sereine !

Les garanties des contrats Allianz Prestige et Allianz Alizés Croisière s'exercent dans les limites géographiques suivantes :

Eaux maritimes :

- 60° Latitude Nord au Nord
- 30° Latitude Nord au Sud
- 20° Longitude Est à l'Est
- 20° Longitude Ouest à l'Ouest

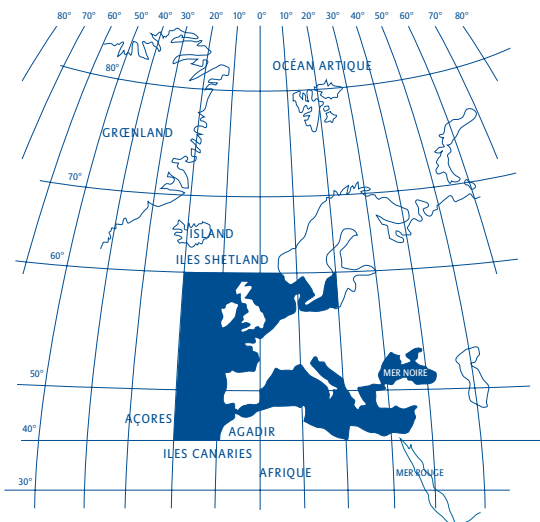
Ces limites sont étendues à toute la Méditerranée sans franchissement du Bosphore, ni pénétration du Canal de Suez.

Eaux intérieures :

de France, des pays limitrophes, d'Autriche, des Pays-Bas, du Danemark, du Portugal, du Royaume-Uni et d'Irlande.

Vous souhaitez naviguer dans d'autres zones de navigation ?

Demandez conseil à votre interlocuteur Allianz.



Pour de plus amples renseignements, votre interlocuteur Allianz est à votre disposition.



Allianz IARD

Entreprise régie par le Code des assurances.
Société anonyme au capital de 938 787 416 euros.
Siège social : 87, rue de Richelieu - 75002 Paris.
542 110 291 RCS Paris.

www.allianz.fr



Mondial Assistance France

La société AGA International
Société anonyme au capital de 17 287 285 euros
37, rue Taitbout - 75009 Paris. 519 490 080 RCS Paris.
Entreprise régie par le Code des assurances Autorité de Contrôle Prudentiel sise 61, rue Taitbout - 75436 Paris Cedex.

www.mondial-assistance.fr



Protexia France

Entreprise régie par le Code des assurances.
Société anonyme au capital de 1 895 248 euros.
Siège social : 9, boulevard des Italiens - 75002 Paris.
382 276 624 RCS Paris.

www.protexia.fr

Document à caractère publicitaire

Allianz Prestige et Allianz Alizés Croisière

Assurez votre bateau comme il le mérite et naviguez tranquille !

www.allianz.fr



COM07475-V03/12 - Imp03/12 - Réalisation Alloscan (Groupe Amalthéa) - Crédits photos: Fotolia / CDMP Allianz.



0€
de franchise*

Allianz

* Après 4 années d'assurance Plaisance Allianz sans sinistre. Selon clauses et conditions du contrat.



Vous souhaitez bénéficier de solides garanties à un tarif compétitif ?
Choisissez parmi nos contrats Plaisance celui qui s'adapte le mieux à votre embarcation et à vos besoins.

Allianz Alizés Croisière

Un contrat prévu pour toutes les embarcations et pour naviguer en toute sérénité à un prix compétitif.

Allianz Prestige

Un contrat haut de gamme dédié aux bateaux de moins de 10 ans, quelle que soit leur valeur.

Les garanties proposées pour les deux contrats Plaisance Allianz :

- Responsabilité civile étendue aux membres de la famille et à la pratique du ski nautique
- Dommages et pertes subis par le bateau en navigation, séjour à terre et transport terrestre
- Frais d'assistance et de sauvetage de l'embarcation
- Vol total et/ou partiel (accessoires, effets personnels, moteur amovible, annexe, engin de sauvetage)
- Individuelle marine (indemnités forfaitaires aux passagers en cas de décès, incapacité temporaire ou permanente)
- Frais de recherche et de sauvetage en mer des passagers
- Défense pénale et recours
- Assistance au bateau et aux passagers 24h/24 et Protection juridique (Pack Sirius Plaisance)
- Dommages et vol de la remorque
- Frais de retraitement ou de destruction de l'épave

Pour les deux contrats Plaisance Allianz :

- Vous bénéficiez d'une franchise de 0 €⁽¹⁾ après 4 ans d'assurance Plaisance Allianz sans sinistre. La franchise Dommages et Pertes est réduite de 25% chaque année sans déclaration de sinistre⁽¹⁾.
- Vous pouvez maîtriser votre budget :
 - en optant pour la mensualisation de votre cotisation
 - en profitant de nos réductions⁽²⁾, par exemple :

-20% si vous naviguez uniquement en eaux intérieures.

-25% si vous avez de bons antécédents.

(1) Le nombre d'années pris en compte pour la réduction est calculé à partir de la date d'effet du contrat. Le crédit de franchise se reconstitue dès l'échéance qui suit le sinistre. La réduction de franchise s'applique à la plupart des unités, selon les règles fixées aux Dispositions Particulières.

(2) Ces réductions sont applicables sur un contrat avec tacite reconduction et sont toutes cumulables entre elles.

Les plus du contrat Allianz Prestige :

- L'indemnisation sans vétusté en cas d'avaries partielles
- L'indemnisation jusqu'à 125% de la valeur économique du bateau en y incluant les frais d'assistance et de sauvetage
- Le vol partiel de l'annexe et de la survie indemnisé même en l'absence d'effraction
- La garantie d'office des voiliers en régates et courses croisières avec équipage
- La garantie des moteurs en tous risques

Les garanties, services et réductions présentés dans ce document s'exercent selon les clauses et conditions des contrats Allianz Alizés Croisière et Allianz Prestige.